

Carrière de Kerléac'h
Commune de Guissény (29)

-
Etape 3.3 – Justificatif de la maîtrise foncière

-
Table des parcelles, matrices cadastrales, actes notariés

SAS CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ

Lieu-dit « Kerléac'h »
29880 GUISSÉNY



SOCOTEC

AXE S.A.S - Pôle d'Expertise Réglementaire
SOCOTEC Environnement & Sécurité

Campus de Ker-Lann – 1, rue Siméon Poisson – 35170 BRUZ
☎ : 02 99 52 52 12 / Fax : 02 99 52 52 11
www.socotec.fr

Version n°1 – Juillet 2021

2021.919V2

Affaire suivie par :
Flora COUPPEY (Chargée d'affaires ICPE – Faune/Flore)
Thomas SEGUIN (Responsable du pôle ICPE/Carrière)

➤ MAITRISE FONCIERE

La présente demande concerne deux parcelles localisées sur la section F du cadastre de la commune de Guissény tel que précisé dans le tableau ci-après.

Commune	Section	Numéro	Superficie totale (m ²)	Surface actuellement autorisée (m ²)	Superficie sollicitée (m ²)
Guissény (29)	F	264	9 231	9 231	9 231
		265	7 592	7 592	7 592
TOTAL PERIMETRE D'EXPLOITATION sollicité dans la présente demande					16 823 m²
soit					1 ha 68 a 23 ca

La carrière de Kerléac'h couvre une surface d'environ 1,7 ha. La présente demande vise uniquement un renouvellement du périmètre actuellement autorisé. Il n'y aura pas d'extension du site.

La société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ est le propriétaire des parcelles concernées par la présente demande. Le document attestant de cette propriété est joint dans la partie dédiée du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 29 0 COM 077 GUISSENY TRES 015 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMÉRO COMMUNAL +00158
 Propriétaire PBFHDN SAS CONSTRUCTION JOSEPH GERVEZ
 LE DIROU 29880 GUISSENY

PROPRIÉTÉS BÂTIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS		IDENTIFICATION DU LOCAL										EVALUATION DU LOCAL																
AN	SEC	N°PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM	IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM	
					R EXO			0 EUR																				
					COM																							
					R IMP			0 EUR																				

REV IMPOSABLE COM 0 EUR

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS		IDENTIFICATION DU LOCAL										EVALUATION						LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
13	F	264		SAINT GILDAS	B159		1	077A		T	04		92 31	69,75	C	TA		13,95	20		
															GC	TA		13,95	20		
															TS	TA		69,75	100		
13	F	265		SAINT GILDAS	B159		1	077A		T	04		75 92	57,38	C	TA		11,48	20		
															GC	TA		11,48	20		
															TS	TA		57,38	100		

REV IMPOSABLE 127 EUR R EXO
 COM R IMP 102 EUR

HA A CA 1 68 23
 CONT TAXE AD R EXO 127 EUR
 R IMP R IMP 0 EUR MAJ TC 0 EUR

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1



GOULVEN CORLAY & PIERRE GOASDOUÉ

Notaires Associés

2, Avenue Fernand Le Corre
B.P. 9
29260 LESNEVEN

Téléphone : 02 98 83 22 22
Service Immobilier : 02 98 83 22 23
Télécopie : 02 98 83 57 00
Email : corlay-goasdoue@notaires.fr

Réception l'après-midi sur rendez-vous

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE

Maître Goulven CORLAY, notaire à LESNEVEN, atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 26 novembre 2012, "LE VENDEUR", ci-après nommé :

Monsieur **LOAEC Jean Luc**, Agriculteur, célibataire majeur, demeurant à **GUISSENY (29880)**, "Kerléach".

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Né à **LANNILIS (29870)**, le 1er décembre 1959.

De nationalité Française.

A VENDU A "L'ACQUEREUR", ci-après nommé :

La société dénommée **CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ**, société à responsabilité limitée, au capital de 15 000,00 Euros, dont le siège social est à **GUISSENY (29880)**, FRANCE, Le Dirou, identifiée sous le numéro SIREN 389782970 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BREST.

L'IMMEUBLE ci-après désigné :

Commune de GUISSÉNY (29880)

Deux parcelles de terre situées(e) Lieu-dit Saint Gildas

Cadastrées :

- section F, numéro 264, pour une contenance de quatre-vingt-douze ares trente et un centiares (92 a 31 ca).

- section F, numéro 265, pour une contenance de soixante-quinze ares quatre-vingt-douze centiares (75 a 92 ca).

Soit ensemble : un hectare soixante-huit ares vingt-trois centiares (1 ha 68 a 23 ca).

Moyennant le prix principal de SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX EUROS TRENTE-CINQ CENTS (7570,35 EUR.), payé comptant.

L'entrée en jouissance a été fixée au ce jour.